

# Attestation sur l'honneur

## Fiche n° 5

**Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.** Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e) Olivier CRESSENS (nom et prénom)  
représentant(e) légal(e) de l'association,

- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- Déclare que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, joint à ce dossier ;
- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;
- Demande une subvention totale de 4 000 €  
soit 0 € en fonctionnement et 4 000 € en exceptionnel
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire ou postal de l'association. Pour ce faire, veuillez nous fournir 1 RIB correspondant à votre compte à accrocher sur cette page.

Fait à Saint-Chamond le 30/04/2024

Signature

  
**Association KILLIAN**  
2 Rue Antoine Dumaine  
42400 SAINT CHAMOND  
Tél. 06 50 22 47 96

Attention : Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier